

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 6 JUIN 2020 – 10 H 00 – VOTE DES BUDGETS 2020

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Étaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Christiane LASCOUX

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

1 – BUDGET PRINCIPAL

1.1. VOTE COMPTE DE GESTION 2019

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes :			
Prévisions budgétaires	190 364,44 €	117 206,60€	307 571,04 €
Recettes nettes	77 544,26 €	93 492,18 €	171 036,44 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires	190 364,44 €	117 206,60€	307 571,04 €
Dépenses nettes	137 687,42 €	75 749,80 €	213 437,22 €
Résultats de l'exercice	Déficit : 60 143,16 €	Excédent : 17 742,38 €	Déficit : 42 400,79 €

Vote : 7 VOIX POUR

1.2. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat du compte administratif 2019 qui se clôture en résultat cumulé à :

- 234 404,24 € en dépenses
- 192 136,04 € en recettes

M. Alain ROUGIE, doyen de l'assemblée propose de le mettre au vote. Mme le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote : 6 VOIX POUR

1.3. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Report :

- Déficit reporté de la section investissement 2018 : -20 967,02 €
- Excédent reporté de la section de fonctionnement 2018 : 21 099,60 €

Solde d'exécution

- Un solde d'exécution de la section d'investissement 2019 : -60 143,16 € €
- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement 2019 : 23 230,84 €

Besoin net de la section d'investissement : 81 110 ,18 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 38 841,98 €

Mme le Maire indique que le déficit de la section d'investissement s'explique par le déblocage des subventions qui n'intervient qu'après le paiement des factures. S'agissant des subventions relatives aux travaux de la Maison Aurélie, elles ont été encaissées en 2020. Elles figureront donc dans le budget 2020 qui sera voté en suivant.

Vote : 7 VOIX POUR

1.4. VOTE SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'indiquer, pour l'utilisation de l'article 6574 « subventions de fonctionnement associations Loi 1901 » les bénéficiaires des dépenses qui peuvent être faites à ce compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la subvention annuelle allouée aux associations du village, à savoir l'Association de Chasse, le Comité des Fêtes et l'association Albius Villa, d'un montant de 100 €, soit augmentée de 50 € afin qu'elle soit du même montant que la subvention versée à l'association Entraide Coups durs. Ainsi pour 2020, les montants des subventions seront les suivants :

- Association Entraide Coups durs 150 €
 - Association de Chasse 150 €
 - Association Albius Villa 150 €
 - Comité des Fêtes 150 €
 - Comité des Fêtes d'Albiac 200 €
- chèques cadeau Noël

- Prévention Routière du Lot 20 €
- Pompiers de Gramat 30 €
- Coopérative scolaire de Gramat 50 €
- Divers 100 €

Vote : 7 VOIX POUR

1.5. VOTE DES TAXES 2020

Jérôme LANDES, 2^{ème} adjoint, présente les différentes bases des taxes locales. L'ensemble des élus propose de ne pas augmenter les taux de 2019 et de les maintenir pour 2020, soit :

- Taxe d'habitation : 9,20 %
- Taxe foncière bâtie : 11,21 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 147,13 %

Le produit attendu sera de 21 751 €, en incluant la taxe d'habitation versée par l'Etat, d'un montant de 6 624 €.

Vote : 7 VOIX POUR

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2020 :

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2020. Après avoir entendu et approuvé Le Conseil Municipal valide le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 90 822,00 €
- Section d'investissement à : 118 642 ,18 €

Soit un budget cumulé de 209 464,18 €

Vote : 7 VOIX POUR

2. VOTE BUDGET « HAMEAU DE LA CHATAIGNERAIE »

2.1. VOTE COMPTE DE GESTION 2019

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes :			
Prévisions budgétaires	148 996,21 €	216 847,84 €	365 844,05 €
Recettes nettes	107 637,84 €	185 882,85 €	293 520,69 €
Dépenses			
Autorisation	148 996,21 €	216 847,84 €	365 844,05€

budgétaires	62 720,04 €	108 377,31 €	224 825,78 €,
Dépenses nettes			
Résultats de l'exercice	Excédent : 44 917 ,80 €		

- Résultat à la clôture de 2018 (investissement et fonctionnement) : 41 358,37 €
- Résultat de l'exercice 2019 : 44 917,80 €
- Soit un total de résultat cumulé de : 86 276,17 €

Vote : 7 VOIX POUR

2.2. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme le Maire indique que l'ensemble du budget du « hameau de la châtaigneraie » a été réalisé, comme l'année précédente, par le Trésorier de Lacapelle Marival. Elle le présente aux membres du Conseil Municipal.

- 248 602,89 € en dépenses
- 334 879,06 € en recettes

M. Alain ROUGIE, doyen de l'assemblée propose de le mettre au vote. Mme le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote : 6 VOIX POUR

VOTE DU BUDGET 2020 :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	
Charges à caractère général	32 205,00 €	Vente terrains aménagés	26 863,00 €
Transfert de charges	1 322,00 €	Subvention Région	15 828,00 €
Stocks	53 848,29 €	Subvention Département	13 490,00 €
Autres charges gestion courante écart TVA	5,00 €	Transfert de charges courantes	5,00 €
Frais financiers	1 317,00 €	Transfert de charges financières	1 317,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	88 697,29 €		88 697,29 €
Investissement			
Emprunts auprès établissement de crédit	128 935,00 €	Emprunts auprès établissements de crédit	20 000 €

Travaux en cours	26 815,29 €	Excédent reporté	86 276,00 €
Frais accessoires	1 034,00 €	Stocks	53 848,29 €
Frais financiers	3 340,00 €		
TOTAL DEPENSES	160 124 ,29 €	TOTAL RECETTES	160 124,29 €

Vote : 7 VOIX POUR

Pour conclure, Mme le Maire fait remarquer :

S'agissant du budget principal : Chaque année depuis 12 ans, la commune a pu faire des économies sur son budget de fonctionnement. En 2019, le poste « contentieux » a encore été élevé, mais les dépenses ont été maîtrisées et ont permis de dégager, une fois de plus un excédent. Certains travaux tels que la rénovation du presbytère seront réalisés dans le courant du 1^{er} semestre 2021, ce qui permettra à la commune d'avoir une année 2020 moins chargée en investissement.

Le déficit enregistré en investissement ne met absolument pas en péril la situation financière de la commune puisqu'à ce jour, la trésorerie est saine.

S'agissant du budget du « hameau de la Châtaigneraie » : Il est en bonne santé puisque les recettes relatives aux acquisitions sont rentrées, à l'exception du lot n° 11, dont la signature définitive interviendra le lundi 8 juin prochain et du lot n° 12 pour lequel les acquéreurs sont dans l'attente du permis de construire, ce qui ne devrait pas tarder. A fin décembre, l'excédent cumulé de 2018 et de 2019 est de 86 276,17 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 10.